



## Remboursement frais dossier école privé après désistement

Par **nania491**, le **22/10/2010** à **10:13**

Bonjour,

Je suis étudiante, et j'ai voulu m'inscrire en préparation au concours d'infirmière, j'ai rempli leur dossier de candidature, (il était 16h ) et elle m'a demandé un chèque de 50 euros pour frais de dossier. La directrice a voulu me recevoir en entretien, si je peux appeler ça comme cela, qui a duré à peine 10 minutes, dans une cuisine, pour me demander pourquoi je voulais faire infirmière. Dès le lendemain matin 8h , je les appels pour leur dire que finalement ça ne me correspond pas, donc que je ne veux pas y aller. Je découvre aujourd'hui qu'ils m'ont encaissé le chèque de 50 euros quand même ! Je les ai appelé et m'ont dit que c'était les frais administratifs, et entretien ! Alors que en 2 heures ça m'étonnerai que des procédures administratives est pu être faites !

Ma question était de savoir s'ils étaient en droit d'encaisser mon chèque , alors que quelques heures plus tard je me désistais ?

Merci de votre réponse

Cordialement